

Commune de Ouinhi

Plan Communal de Développement

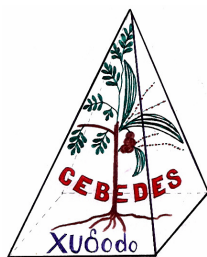
2004 - 2008

Programme de Gouvernance et Droits de la Personne (PGDP)

Mars 2007



DANIDA



Centre Béninois pour l'Environnement
et le Développement Economique et Social

1- C'EST QUOI CE DOCUMENT ?

C'est le plan de développement de notre commune. Toutes les filles et fils de cette commune ont mis leurs mains dans la préparation de ce plan. Les agriculteurs, artisans, commerçants, transporteurs, fonctionnaires, conseillers, Maire, chefs quartiers et villages, etc. se sont retrouvés dans les réunions de villages, d'arrondissements et au niveau de la commune pour dire les problèmes de notre commune et les actions à mener par chacun de nous. Même les fils et filles vivant hors de la commune ont été appelés. Nous avons reçu l'aide des techniciens du FIDESPRA pour ce plan. Ainsi ce plan est notre document à nous tous et rassemble tous les problèmes et toutes les actions qui vont faire évoluer, développer notre commune.

2- QUELS SONT LES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE ?

Les problèmes qui empêchent que notre commune aille de l'avant sont nombreux. Il y a :

- beaucoup d'herbes (jacinthe d'eau) sur nos cours d'eau ce qui rend difficile la pêche et nos déplacements,
- pas d'organisation de l'exploitation des carrières,
- la diminution d'année en année des récoltes de chaque culture,
- nos terres agricoles sont pauvres,
- nos bas-fonds ne sont pas aménagés pour qu'on y cultive,
- beaucoup de maladies et de morts pour les animaux que nous élevons,
- pas d'encadrement pour les éleveurs d'animaux et pêcheurs de poissons,
- manque de matières premières pour la transformation,
- ce sont toujours les outils des anciens temps que nous utilisons et nous faisons toujours et toujours les mêmes produits,
- pas de crédit pour l'évolution des activités,
- mauvais état des pistes et pas assez de pistes pour aller dans certains arrondissements et pour vendre nos produits,
- pas assez de hangars dans nos marchés,

- pas de comité de gestion des marchés qui fonctionnent bien,
- la gare routière n'est pas aménagée et n'est pas bien gérée,
- nous n'avons pas d'eau potable partout dans la commune, et les gens gaspillent l'eau des sources thermales,
- les comités de gestion des pompes et forages ne travaillent pas bien,
- les trafics d'enfants et le faible taux de scolarisation des enfants,
- pas assez d'écoles ni d'enseignants,
- nous n'avons qu'une seule école maternelle pour toute la commune,
- des arrondissements n'ont pas de centres de santé,
- pas assez d'agents de santé qualifiés dans nos centres de santé.

3- DE QUOI DISPOSONS-NOUS POUR FAIRE FACE À TOUS CES PROBLEMES?

Notre commune a quand même des forces/ potentialités/atouts qui peuvent être utilisées pour régler nos problèmes de développement. Les principaux atouts de la commune sont :

- des sols encore fertiles qu'on peut utiliser pour l'agriculture,
- la connaissance de bonnes techniques agricoles par les jeunes qui sont revenus de la Côte d'Ivoire,
- des rivières avec 40 lacs et bas-fonds sur 600 ha que nous pouvons utiliser pour la pêche, l'élevage de poissons et les cultures,
- l'effectif des producteurs agricoles (60%) dans la population,
- des carrières de sable, d'argile, de latérite, de gravier, de calcaire et de chaux qui pourraient être exploitées,
- de nombreuses sources thermales qui ne sont pas exploitées,
- notre commune occupe une position centrale pour les départements de l'Ouémé, des Plateaux, du Zou et a des frontières avec le Nigéria,
- la maîtrise des techniques et le développement de la poterie par nos femmes,
- l'existence de marchés régionaux des vivriers et des petits marchés dans les villages de notre commune,

- l'existence des sites/ endroits historiques et naturels pour le développement du tourisme de notre commune.

4 ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

A voir tout ce dont nous disposons, nos problèmes ne peuvent plus nous faire peur. Nous pouvons faire avancer notre commune. C'est pourquoi, nous avons dit que nous allons travailler à l'amélioration de nos conditions de vie pour diminuer notre niveau de pauvreté.

4.1. Domaine économique

4.1.1 Agriculture - Elevage et Pêche

Les actions du Conseil Communal sont :

- l'appui à une meilleure maîtrise des conditions naturelles de la production,
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs du secteur,
- la revalorisation de l'élevage et sa contribution aux revenus des ménages,

- l'appui à l'organisation de la filière pêche et au renforcement des techniques de pêche,
- l'amélioration de la contribution de la pêche au revenu du ménage.

4.1.2 Transformations et Commerce

Les actions retenues ici sont :

- le renforcement des capacités organisationnelles des acteurs de ce secteur ;
- l'appui à la dotation de ce secteur en infrastructures adéquates ;
- le désenclavement des diverses localités de la commune.

4.1.3 Micro finance

Les actions du Conseil Communal sont :

- l'appui à une meilleure couverture de la Commune en Institutions de Micro finances,
- la négociation pour une réduction des taux d'intérêt des crédits,
- la sensibilisation des populations pour recourir aux services financiers formels,
- le renforcement des capacités de gestion des populations.

4.2. Domaine Social

4.2.1 Santé et Protection sociale

Les actions retenues ici sont :

- L'appui à la construction et l'équipement des centres de santé de la Commune,
- La sensibilisation des populations de la Commune de Quinhi à fréquenter les centres de santé
- L'appui à l'amélioration des services rendus aux populations par le Centre de Promotion Sociale de la Commune
- la sensibilisation des populations sur les services du Centre de Promotion Sociale et l'appui à leurs sollicitations.

4.2.2 Education Primaire

Les actions du Conseil Communal sont :

- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires (salles de classes, latrines, citernes, cantines, bibliothèques, etc.),
- l'appui au recrutement en nombre suffisant d'enseignants qualifiés et leurs motivations,
- l'encouragement de la scolarisation des filles,

- le renforcement des capacités organisationnelles des APE.

4.2.3 Alphabétisation

Les actions du Conseil Communal sont :

- l'encouragement à la construction et l'équipement des infrastructures adéquats d'alphabétisation ;
- l'augmentation de l'effectif des maîtres alphabétiseurs et l'amélioration de leurs primes
- le renforcement de la sensibilisation des populations par rapport aux enjeux de l'alphabétisation.

4.2.4 Eau et Assainissement

Les actions retenues ici sont :

- L'installation des points d'eau potable dans la commune,
- La sensibilisation des populations sur l'hygiène autour des points d'eau et sur la consommation de l'eau potable,
- La mise en place de système de gestion correcte des ordures ménagères
- L'appui à la construction et à la gestion des latrines VIP.

4.2.5 Jeunesse - Loisirs et Sports

Les actions du Conseil Communal sont :

- l'élaboration d'un schéma de développement sectoriel du secteur tourisme dans l'intercommunalité avec les autres Communes Agonlin,
- la diversification de la pratique des sports
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs du secteur,
- l'institution et l'organisation des Jeux Agonlin et de la Semaine Culturelle et touristique de Ouinhi,
- l'appui technique et organisationnel aux sports scolaires.

4.2.6 Pistes- Routes et Communication

Les actions retenues ici sont :

- la réhabilitation du réseau routier existant
- le bitumage de certains axes routiers de la Commune ;
- la construction des pistes-digues dans la vallée de l'Ouémé et dans les zones inondables
- l'entretien régulier du réseau routier
- la construction des ponts de praticabilité permanente ; et
- la facilitation de communication avec la Commune

- la construction d'une agence de l'O.P.T. et amélioration des télécommunications.

4.2.7 Electricité et Urbanisation

Les actions du Conseil Communal sont :

- l'électrification des localités de la commune,
- lotissement et recasement des chefs lieux des arrondissements,
- l'élaboration et l'application d'un programme de maintenance des équipements.

4.2.8 Administration et finances locales

Les actions retenues ici sont :

- la construction, l'équipement et la maintenance des cadres adéquats de travail ;
- la définition d'un cadre dynamique de formation et de recrutement de personnels compétents
- le renforcement de la perception et l'administration des finances communales par :
- la valorisation et l'exploitation judicieuse des ressources minières de la Commune ;

- le renforcement des capacités organisationnelles de la Commune en matière de recouvrement ;
- la sensibilisation des populations de la Commune en matière de civisme fiscal.

5 - COMMENT FAIRE POUR REALISER TOUTES CES ACTIONS ?

- Tu sais « habille-toi et on ira au marché, est une question d'argent ». Ainsi, toutes ces actions coûtent au total plusieurs milliards FCFA.
- Où allons-nous trouver tout cet argent ?
- Il y a les partenaires au développement, l'Etat, etc.
- Oui les Partenaires au développement, d'accord ; l'Etat, peut être ; mais il y a d'abord nous-même fils et filles d'e Ouinhi
- Donc tous les fils et filles de Ouinhi, partout où vous êtes, mobilisons-nous pour participer à la réalisation des actions de développement de notre Commune pour son évolution.